

H. Z. M. Madelon

SUISSE
MADAGASCAR

- 3. Sep. 1982

Handwritten signature

*Coopération
au développement*





Depuis quinze ans environ, des liens se sont tissés entre Madagascar et la Suisse dans le domaine de la coopération au développement, à telle enseigne que la Grande Ile est devenue un centre de gravité de la Coopération Suisse. Beaucoup l'ignorent.

Cette brochure dresse un aperçu des efforts de coopération entre les deux pays, tout en présentant, à ceux qui ne les ont pas encore approchés, Madagascar et la Coopération Suisse au développement.



Les relations de coopération entre la Suisse et Madagascar remontent à l'Accord de coopération et de protection des investissements du 17 mars 1964 dont le Protocole d'application a été signé le 11 décembre 1968. Depuis, la coopération s'est non seulement renforcée, mais s'est également élargie et diversifiée de façon très sensible : si, dans les premières années, l'accent a été surtout mis sur l'octroi de bourses d'étude et de stage, ainsi que sur la mise à disposition d'assistants techniques, par la suite et d'accord parties, les formes de coopération en vinrent à couvrir un éventail plus étendu d'activités. Une chose est sûre et doit être soulignée ici : cette diversification des activités n'a pas été, n'est pas un simple « saupoudrage », un éparpillement des efforts, comme on aurait pu le craindre ; il s'agit d'un travail véritablement en profondeur. Qu'il s'agisse de domaines aussi variés que la vini-viticulture, l'artisanat, la formation d'ingénieurs, la réalisation d'ouvrages de micro-hydraulique, sans compter les études et stages dispensés en Suisse, le but ultime demeure le même : la Confédération Helvétique aide Madagascar pour faire en sorte que les Malgaches puissent, le plus tôt possible, riches de l'expérience apportée par la coopération avec la Suisse, prendre eux-mêmes en charge la solution des problèmes posés par le développement de leur pays. Il faut signaler tout de suite que ce processus a déjà commencé à se réaliser dans plusieurs domaines, où les techniciens nationaux ont pris la relève de leurs homologues suisses.

Des moyens qui ne sont pas illimités, mais par contre une bonne volonté qui ne s'est jamais démentie, beaucoup de savoir-faire, une compréhension réelle des hommes et des choses de ce pays ; voilà, je crois, les secrets de la réussite de cette coopération suisse en faveur de Madagascar qui constitue, à maints égards, un modèle du genre et auquel nous rendons un vibrant hommage.



Benjamin RAZAFINTSEHENO
Secrétaire Général du Ministère
des Affaires Etrangères

Antananarivo, le 19 juin 1981

ire — sommaire — sommaire — so

Madagascar et la Coopération Suisse au développement

— Présentation de Madagascar :	
· Situation géographique	5
· Civilisation et Histoire malgaches	6
· Population et ressources naturelles	7
· Données chiffrées	8
— Citations de textes de référence malgache et suisse	9
— Présentation de la Coopération Suisse au développement	10
— Présentation du programme de coopération entre la Suisse et Madagascar	12

Projets de coopération entre les deux pays

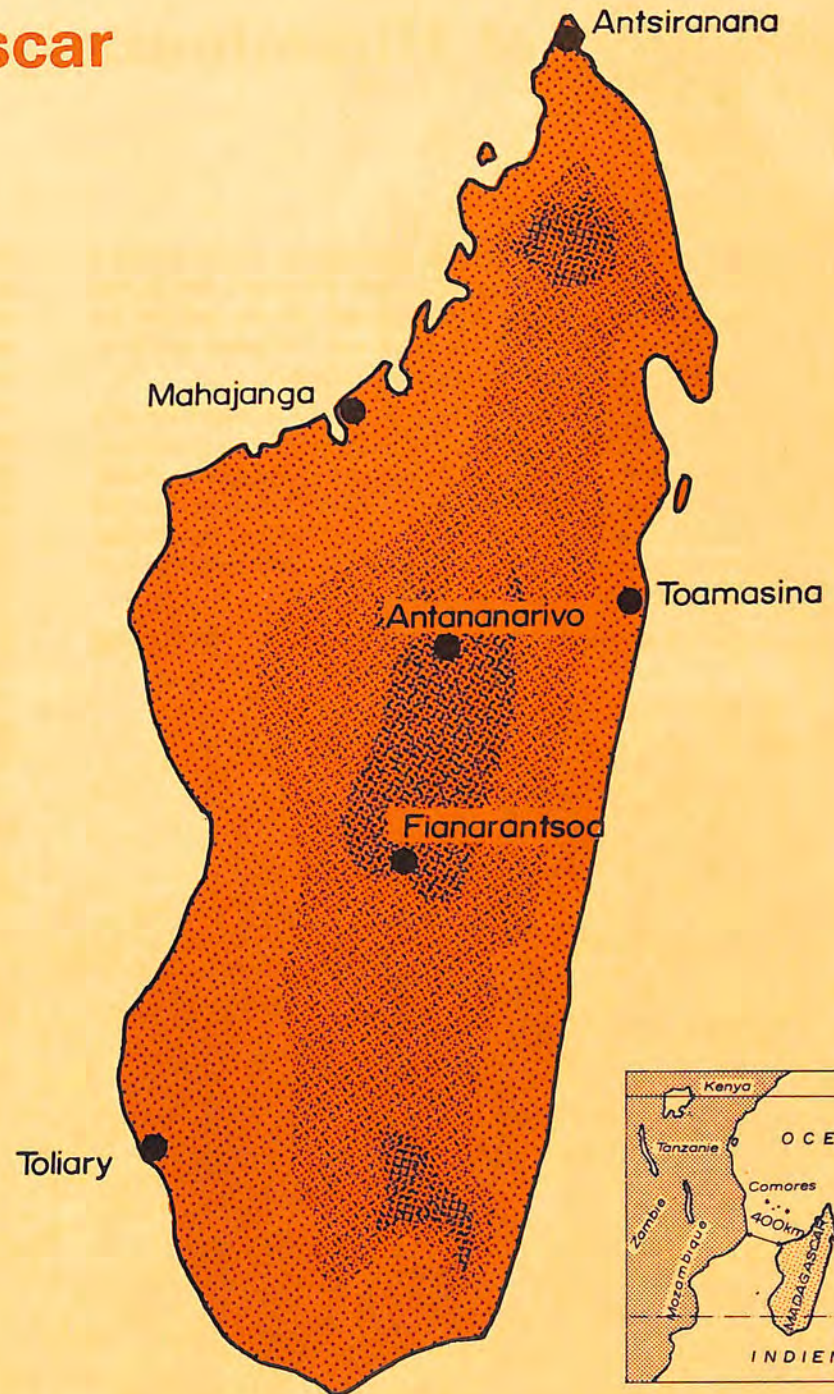
— Aide financière	
· Ligne de crédit à la BTM	14
— Développement rural	
· Opération FAFIVAN	15
· Centre viti-vinicole du Betsileo	16
· Centre forestier de Morondava	17
· Développement laitier	18
· Opération «fruits et légumes»	18
— Industrie - Artisanat	
· Fabrication de matériel agricole	19
· Concours national «Technologies et réalisations populaires»	20
· Artisanat «mohair»	21
— Formation professionnelle	
· Contribution à un projet de coopération OSEO	22
· Perfectionnement des réparateurs de véhicules à moteur	23
— Enseignement supérieur	
· Formation d'ingénieurs en électro-mécanique	24
· Formation d'ingénieurs forestiers et zootechniciens	25
— Santé - Hygiène	26
— Divers	27

Présentation de Madagascar

Située dans l'Océan Indien, à près de 400 km au large des côtes du Mozambique, Madagascar est la quatrième île au monde par sa superficie (592'000 km²). L'île est parcourue par une arête dorsale, les Hautes Terres (altitude entre 700 et 2600 m), qui la divise en deux: le versant oriental, constitué de falaises, en bordure d'étroites plaines côtières, présente un relief abrupt; tandis qu'à l'Ouest, les Plateaux s'affaissent progressivement vers le canal de Mozambique.

Mis à part le littoral très escarpé et la région volcanique du Sud-Est, le Sud se caractérise par un relief calme. Le Nord en revanche, est une terre de contrastes où vallées et plaines succèdent à montagnes et pitons rocheux.

Les forêts se dégradent et occupent 10 à 20 % du territoire.



Population et ressources naturelles

Les quelque 9'200'000 habitants que compte Madagascar se répartissent de façon assez inégale dans le pays. Près de 40 % d'entre eux vivent sur les Hautes Terres, entre Antananarivo, la capitale, et Fianarantsoa (les Merina et les Betsileo), ainsi que sur la côte Est (les Betsimisaraka). En revanche, les densités démographiques à l'intérieur, à l'Ouest, au Sud et au Nord du pays sont faibles (5 à 10 habitants au km²).

L'agriculture et l'élevage occupent une place prédominante dans l'économie malgache. Base de l'alimentation et partie intégrante de la civilisation du pays, le riz vient en tête de toutes les productions: 2'000'000 de tonnes de paddy par an, dont 240'000 à 300'000 t seulement sont commercialisées. A Madagascar, le riz se mange trois fois par jour. Pas étonnant dès lors que la production ne parvienne guère à suivre l'évolution démographique: ces dernières années, le pays a importé des quantités très importantes de riz (de 100'000 à 200'000 t par an).

Les autres productions vivrières ne font figure que de cultures d'appoint: tels le maïs, l'arachide, le sorgho, le manioc et autres tubercules.

La variété des climats et des sols permet à Madagascar de cultiver toute une gamme de produits pour l'exportation: vanille, girofle, poivre, ylang-ylang, café, cacao, tabac, sisal... mais aussi pour l'industrie locale: canne à sucre, coton...

Madagascar compte un nombre considérable de zébus (env. 10 millions). Mais cette ressource commence à peine à être véritablement exploitée sur le plan économique. Source de prestige, la possession d'un grand troupeau relève de l'élevage que l'on appelle contemplatif. Le zébu, tout comme le riz, sont des éléments essentiels de la civilisation malgache.

L'exportation de viande n'en a pas moins pris une importance non négligeable (env. 3 milliards FMG en 1979 *)

Quant à la pêche - fait paradoxal pour une Ile - elle est restée à un stade embryonnaire. Les possibilités de développement sont énormes.

* 1 fr. suisse = 125 FMG



Si l'artisanat occupe une place non négligeable dans l'économie malgache, l'industrie en est encore à ses débuts. Le Gouvernement actuel nourrit de grands projets. En particulier, les industries d'extraction sont appelées à revêtir une importance de plus en plus grande (aujourd'hui déjà, le pays exporte de la chromite, du graphite et du mica).

Quoi qu'il en soit, l'économie malgache est encore fragile et elle présente les symptômes du sous-développement. La Charte de la Révolution (1975) est claire à ce sujet :

«... ce sous-développement se traduit par la combinaison et la concomitance de 5 facteurs :

- *le poids de l'agriculture (85 % de paysans) dans l'économie nationale;*
- *la faiblesse de l'industrialisation;*
- *le chômage, le sous-emploi et la faiblesse du revenu individuel (des populations rurales surtout) d'où pauvreté absolue de la grande majorité; Produit Intérieur Brut (notamment per capita) en stagnation, voire en régression;*
- *les inégalités diverses...*
- *et enfin la diffusion très faible des techniques modernes».*

Données chiffrées	Madagascar	Suisse
Superficie :	592 000 km ²	41 300 km ²
Population :	9 200 000 hab	6 270 000 hab
Densité démographique :	16 hab/km ²	154 hab/km ²
Population urbaine :	14,5 %	57,6 %
Population active dans l'agriculture :	83 %	6 %
Taux de croissance démographique :	env. 3 % par an	1,5 % par an
Forêts :	10 à 20 % de la superficie totale	25 %
Produit National Brut :	210 US \$/hab	15 400 US \$/hab

D'où les objectifs de la Révolution malgache qui veut :

«...- lutter contre la faim, l'ignorance, la maladie, l'injustice;

- assurer au peuple un développement économique, social et culturel autonome, équilibré et harmonieux;

- combler les aspirations du peuple malgache à une indépendance économique, au progrès généralisé, au bonheur de tous...

L'homme est au centre de toute préoccupation de la Révolution».



Citations de la « Charte de la Révolution Socialiste Malagasy » (Antananarivo, 26 août 1975)

«... Le déséquilibre sans cesse croissant entre pays industrialisés et pays pauvres est une source de tension et d'instabilité qui menace la paix du Monde... Pour ce qui la concerne, la République Malgache a opté pour une politique d'ouverture tous azimuts et omnidirectionnelle devant lui permettre de diversifier ses relations internationales.

Cette politique d'ouverture tous azimuts... nous entraîne ipso facto à ne compter principalement que sur nous-même et nos propres efforts pour notre développement.

L'aide étrangère doit être considérée comme un palliatif, un appoint venant s'ajouter à l'effort national.

Toute aide qui ne nous aide pas à nous passer de l'aide étrangère doit être refusée.

Se placer dans la perspective du développement national équilibré et généralisé de Madagascar, partir des intérêts des couches les plus défavorisées du peuple malgache...

Plus un peuple se forme techniquement et politiquement, plus il acquiert de la technologie et plus encore il accroît son pouvoir sur lui-même, sur la nature, tirant de ses forces productives les moyens de son propre progrès et de son développement...»

Citations de la « Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales » (Berne, 19 mars 1976)

«... La coopération au développement et l'aide humanitaire internationales expriment la solidarité qui figure au nombre des principes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale et répondent à la situation d'interdépendance qui existe entre les diverses parties du Monde. Elles sont fondées sur le respect mutuel des droits et des intérêts des partenaires.

La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces...

Les prestations de la Confédération sont accordées sous forme de dons ou à des conditions de faveur. Elles complètent en règle générale les efforts entrepris par les partenaires eux-mêmes.

La coopération au développement soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés. Elle encourage notamment:

- a) le développement rural;
- b) l'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale;
- c) la promotion de l'artisanat et de la petite industrie;
- d) la création d'emplois;
- e) la recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique...»



Présentation de la Coopération Suisse au développement

Aperçu historique

Les origines de la coopération suisse au développement remontent à d'anciennes relations de la Suisse avec le tiers monde, relations qui ne sauraient bien entendu s'inscrire nécessairement dans la ligne de ce que l'on nomme aujourd'hui une politique de développement. La première forme de ces relations, qui date du XVIIIe siècle, est la forme missionnaire-humaniste. Les liens économiques de la Suisse avec le tiers monde, notamment les courants commerciaux vers l'Amérique latine et certaines colonies d'Asie et d'Afrique, se sont formés au XIXe siècle.

Ce n'est qu'en 1950 que la Suisse a commencé à pratiquer l'aide au développement, au sens propre du terme, à l'égard des pays du tiers monde. Jusqu'en 1960, il s'agissait presque exclusivement de contributions aux Nations Unies et à ses programmes spéciaux. La Suisse n'effectuait pas encore en ce temps-là de prestations directes d'Etat à Etat, autrement dit d'aide bilatérale. Pays sans colonie, elle ne possédait pas d'institution publique s'occupant spécifiquement des relations avec les pays en développement. La situation s'est modifiée au début des années soixante.

En 1961, le Service de la coopération technique a été créé et le premier crédit cadre pour la coopération suisse avec les pays en développement a été approuvé par le Parlement. En intégrant ce service au Département des Affaires Etrangères (alors Département politique), le Conseil fédéral a souligné sa volonté de considérer la coopération technique comme un élément de la politique étrangère suisse et notamment de la politique internationale de solidarité. La création simultanée d'un service des questions de développement à l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures (alors Division du Commerce) du Département de l'Economie publique soulignait également l'importance que revêtent les questions de développement pour la politique économique extérieure suisse.

Bases juridiques et objectifs

La coopération au développement de la Suisse se fonde, pour l'essentiel, sur des décisions prises en 1976 et en 1977:

La première loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976 (entrée en vigueur le 1er juillet 1977) définit les principes généraux, les objectifs et les formes de la coopération au développement; elle en énumère les éléments.

L'ordonnance du 12 décembre 1977 (entrée en vigueur le 1er janvier 1978) concernant cette loi, précise les compétences des différents secteurs de l'administration en matière de coopération au développement. Deux offices, pour l'essentiel, sont chargés d'exécuter les dispositions de la loi:

La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), qui a résulté de la fusion du Service de la coopération technique et du Service du délégué à l'aide en cas de catastrophe à l'étranger (service créé en 1972 et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), qui a créé, à cet effet, un service particulier: celui du développement. Par ailleurs, le Département fédéral de l'intérieur est compétent pour l'attribution de bourses en Suisse pour étudiants de pays du tiers monde.

Dans la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, acceptée à une forte majorité par les Chambres, il est posé en principe que la «Confédération prend des mesures de coopération au développement et d'aide humanitaire internationales».

Dans les extraits de la loi cités à la page 9 se trouvent tracées les grandes orientations de la politique suisse de coopération au développement et d'aide humanitaire.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'instauration d'un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale, la Suisse oeuvre en faveur d'une évolution des conditions des échanges internationaux qui devrait permettre aux pays en développement de mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

Instruments

Une grande partie des mesures de coopération au développement entraîne l'engagement, de la part de la Confédération, de fonds au profit des pays en développement et de leur population; ces fonds constituent ce que l'on appelle l'aide publique au développement. Par ailleurs, la Confédération participe également à des négociations inter-Etats sur des mesures de politique économique qui contribuent au développement économique des pays du tiers monde mais qui n'impliquent pas - ou très peu - de dépenses directes de la part de la Confédération.

Financement

L'engagement de la Confédération en faveur de mesures de coopération est rendu possible grâce à des crédits de programme (ou crédits-cadres) portant sur plusieurs années et approuvés par les Chambres fédérales (Parlement). Il s'agit de crédits qui autorisent les autorités fédérales responsables de la coopération à contracter des obligations financières jusqu'au montant maximal des crédits votés.

Collaborateurs de la DDA à l'étranger

En 1979, le travail de 985 Suisses a été financé ou cofinancé par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DDA) dans le cadre de la coopération au développement dans le tiers monde.

Liens privilégiés avec les organisations privées

La recherche de solutions à des problèmes communs a tissé des liens très étroits entre la coopération suisse et certaines organisations privées. Cette collaboration est un trait caractéristique de la coopération suisse.

Les oeuvres d'entraide privées suisses sont soit des organismes d'inspiration religieuse se rattachant aux deux principales confessions de Suisse (sociétés de missions suisses, CARITAS, Entraide protestante de Suisse, etc.), soit des organisations privées non confessionnelles comme SWISSAID, HELVETAS, SWISSCONTACT, OSEO, pour n'en citer que quelques-unes.

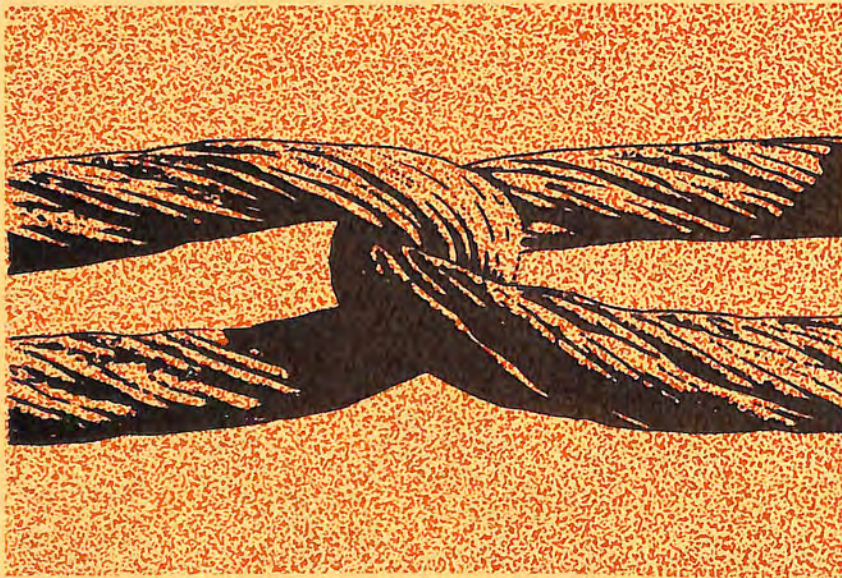
Près d'un cinquième des moyens financiers mis à disposition de la Confédération pour l'exécution de projets et l'affectation de personnel dans le cadre de l'aide bilatérale revient aux organisations privées. L'une des raisons qui motivent un appui financier aussi substantiel est l'expérience acquise par ces oeuvres d'entraide grâce à leurs activités déjà anciennes dans les pays en développement.

Présentation du programme de coopération entre la Suisse et Madagascar

Bref aperçu historique

Madagascar figure parmi les premiers pays avec lesquels la Suisse a signé un accord-cadre de coopération. C'était en 1968... La volonté manifestée dès le milieu des années soixante par les deux Gouvernements de développer leurs relations de coopération s'est progressivement concrétisée; dans un premier temps, de nombreux boursiers malgaches ont pu effectuer leurs études ou des stages en Suisse; leur choix s'est nettement porté vers les disciplines scientifiques; par la suite, le Gouvernement malgache s'est intéressé à recevoir des assistants techniques - que l'on appelait alors les «volontaires pour le développement»: certaines années, ils se sont trouvés plus de vingt à offrir leurs services dans l'enseignement, l'agriculture, le génie rural...

C'est à partir de 1970 que la coopération entre les deux pays s'est véritablement étoffée: trois opérations de développement rural ont vu le jour cette année-là: la Zone d'Expansion Rurale de Bobasakoa - qui deviendra en 1977 « FAFIVAN » (Développement du Fivondronana d'Antsiranana)-, l'Opération « Fruits et Légumes » et le Centre Viti-Vinicole du Betsileo.



De nouveaux engagements ont été pris en 1975, puis en 1977, essentiellement dans les domaines du développement rural et de l'enseignement universitaire. L'année 1978 a vu la signature du premier accord d'aide financière: une ligne de crédit en faveur de la BTM (la Banque Nationale de Développement Rural)... Au cours des dernières années enfin, la coopération s'est étendue à de nouveaux domaines: formation professionnelle (), artisanat, adductions d'eau villageoises, santé primaire, reboisements, microhydraulique...*

Les priorités du programme

Un programme de coopération ne se façonne pas en un jour. Au fil des ans, de nombreux acteurs interviennent, chacun apportant sa brique à l'édifice. Tout projet de coopération porte l'empreinte de ceux - hommes et femmes - qui l'ont conçu et réalisé. Toutefois, par delà les personnes, l'on discerne dans un programme une ossature, une épine dorsale.

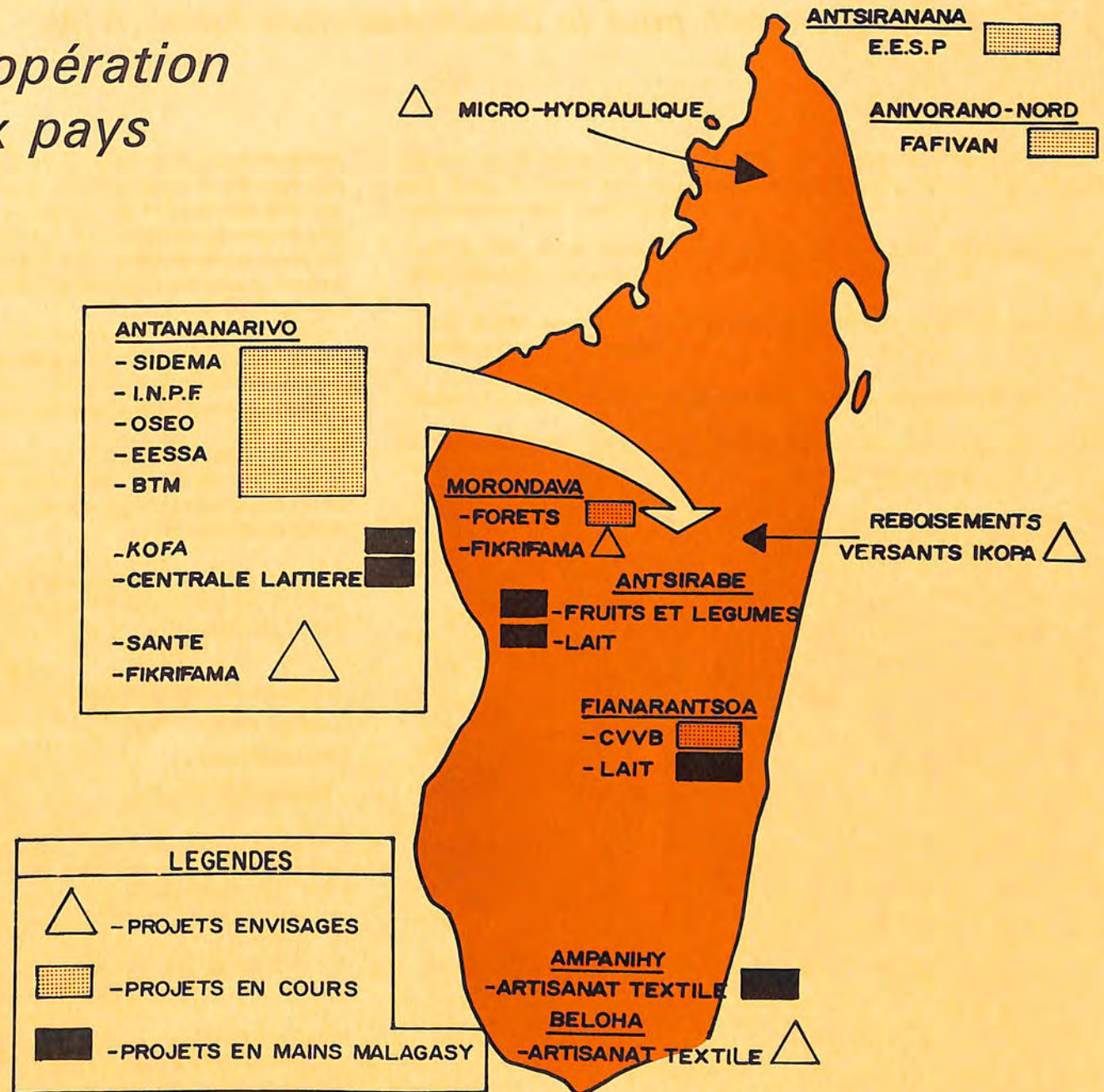
Le programme de coopération helvète-malgache prend ses sources, cela va de soi, dans les options de la planification malgache mais il est aussi fortement imprégné des principes inscrits dans la loi fédérale sur la coopération suisse. L'un ne va pas sans l'autre.

Aux lieux de convergence de ces options et de ces principes se situent les priorités du programme qui s'établissent aujourd'hui de la façon suivante :

- appuyer les groupes de population et les régions les plus défavorisées;
- contribuer à la satisfaction des besoins essentiels de la population, en particulier en matière d'alimentation, de santé et d'hygiène;
- maintenir ou rétablir l'équilibre écologique du pays;
- soutenir les efforts de développement en milieu rural;
- aider au développement de l'artisanat et de la petite industrie;
- promouvoir la formation :
 - soit la formation professionnelle fonctionnelle;
 - soit la formation universitaire ou technique.

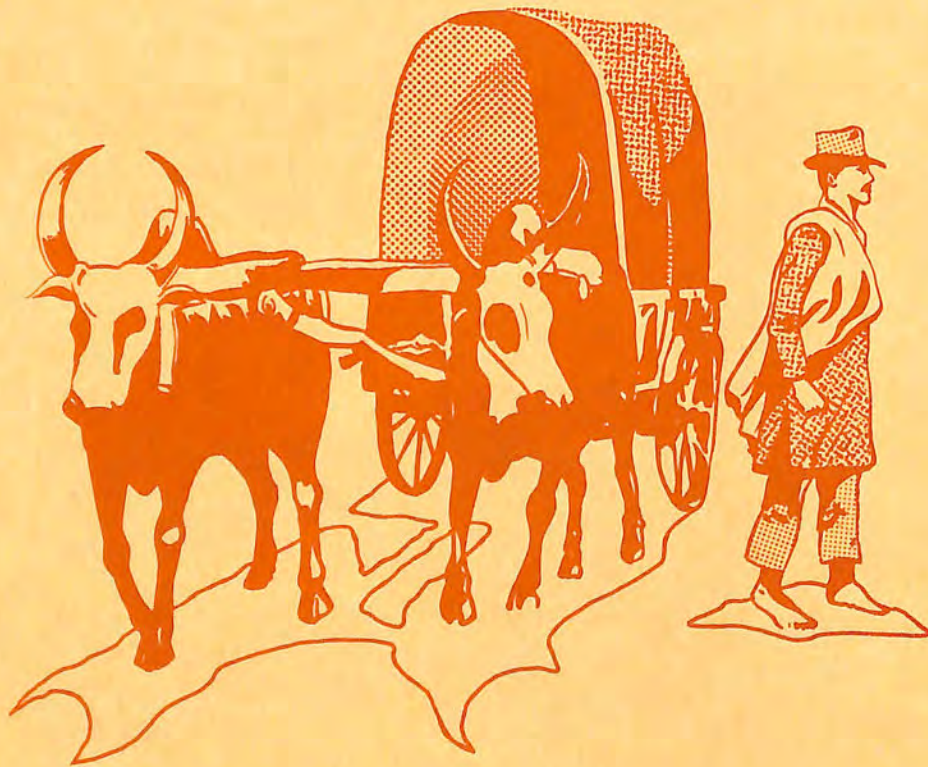
() L'oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière soutenait déjà, quant à elle, depuis 1973, avec l'appui de la Confédération, un projet de formation d'imprimeurs-typographes.*

Projets de coopération entre les deux pays





Ligne de crédit à la Banque Nationale pour le Développement Rural (BTM)



Aux termes de ses statuts, la BTM (Bankin' ny Tantsaha Mpamokatra) a pour rôle essentiel de promouvoir le développement rural du pays, en accordant une attention spéciale aux paysans les plus démunis. Elle dispose de plus de 40 agences réparties sur l'ensemble du pays et d'une trentaine de bureaux. Il est prévu à terme que le réseau de la BTM couvre l'ensemble du territoire national (ouverture d'agences au niveau des 110 fivondronana et de bureaux dans les 1250 firaisana).

La dimension des tâches de la BTM est à l'échelle du pays: énorme. Pour le moment, en ce qui concerne les crédits agricoles accordés aux paysans, elle ne touche qu'environ 5 % de ces derniers.

L'idée essentielle de la ligne de crédit accordée par la Coopération Suisse à la BTM est de doter cette institution bancaire de ressources financières permanentes de façon qu'elle puisse accroître substantiellement ses engagements en milieu rural.

L'Accord entre les Gouvernements malgache et suisse a été signé en décembre 1978. Il prévoit la répartition de la ligne de crédit de fr.s. 15 millions (soit FMG 1,87 milliard) sur les objets suivants:

- magasins de stockage des produits agricoles;
- culture attelée;
- artisanat rural;
- faisance-valoir directe.

Une partie des fonds (fr.s. 2,3 millions) n'est pas affectée à des objets préalablement définis. Ces montants seront attribués après consultation entre les deux Gouvernements à des financements que la BTM jugera opportun de pratiquer compte tenu de l'évolution des besoins du crédit agricole.

Un montant de fr.s. 750'000.- est enfin destiné à l'ouverture de 10 nouvelles agences de la Banque dans des zones défavorisées du pays.

L'Accord signé pour la ligne de crédit sous forme de don à la BTM lie les Gouvernements malgache et suisse pour une période de 15 ans, après quoi les fonds seront intégrés au capital de la Banque.

Opération FAFIVAN



Depuis 1971, la Coopération Suisse apporte son concours à une opération de développement rural dans le Nord de Madagascar. Jusqu'en 1977, il s'agissait d'un projet d'aide associée entre le Gouvernement malgache et la FAO (action intitulée: « Zone d'Expansion Rurale de Bobasakoa »), le financement extérieur étant assuré par la Suisse. Ce projet est devenu cette année-là une opération bilatérale entre les Gouvernements malgache et suisse.

Circonsrite jusqu'en 1977 à la région de Bobasakoa-Misorolava, sur la côte Nord-Ouest du pays, l'opération s'est étendue par la suite à d'autres zones du fivondronana d'Antsiranana II, d'où sa nouvelle dénomination de FAFIVAN (Fampandrosoana ny Fivondronan'Antsiranana: développement du fivondronana d'Antsiranana).

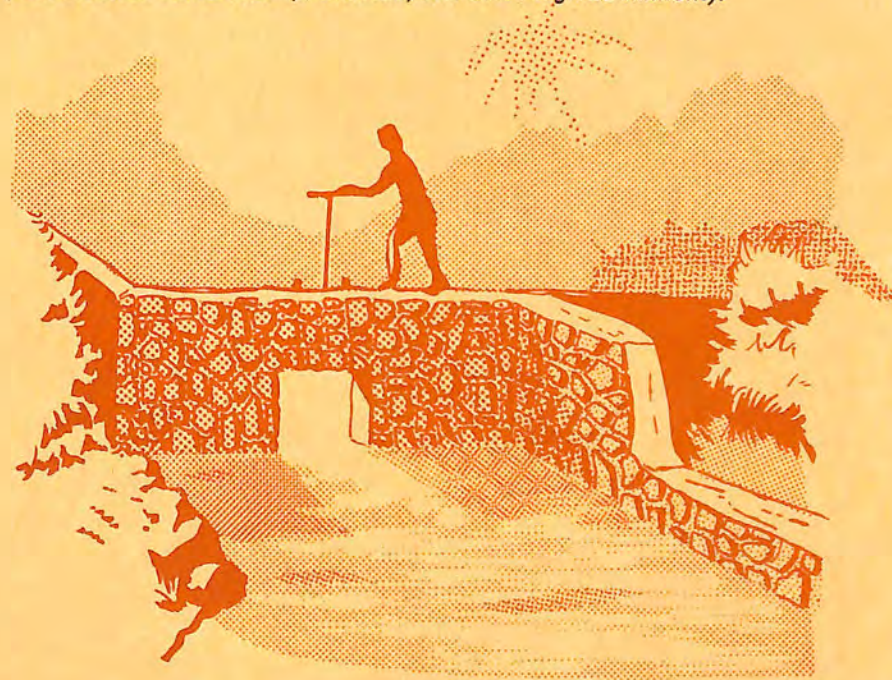


Jusqu'à ces dernières années, l'opération a poursuivi une gamme d'objectifs assez large: artisanat, cultures maraîchères, agriculture... Aujourd'hui, elle se concentre sur trois types d'activités :

- amélioration de la route d'intérêt provincial Anivorano Nord-Bobasakoa-Misorolava (env. 60 km);
- appui à des groupes de paysans pour la réalisation ou la remise en état d'aménagements hydro-agricoles;
- appui à de petites actions socio-économiques (puits, abreuvoirs, etc).

Le but fondamental de FAFIVAN est de permettre aux groupes de population concernés d'entrer dans un processus d'auto-développement.

(Contribution suisse fr.s. 4,8 millions, soit env. Fmg 725 millions).



Centre viti-vinicole du Betsileo



Il y a une dizaine d'années, la viticulture à Madagascar était l'apanage de grandes exploitations détenues par des étrangers. Environ 300 hectares étaient plantés en vignes, principalement dans le Betsileo (région de Fianarantsoa).

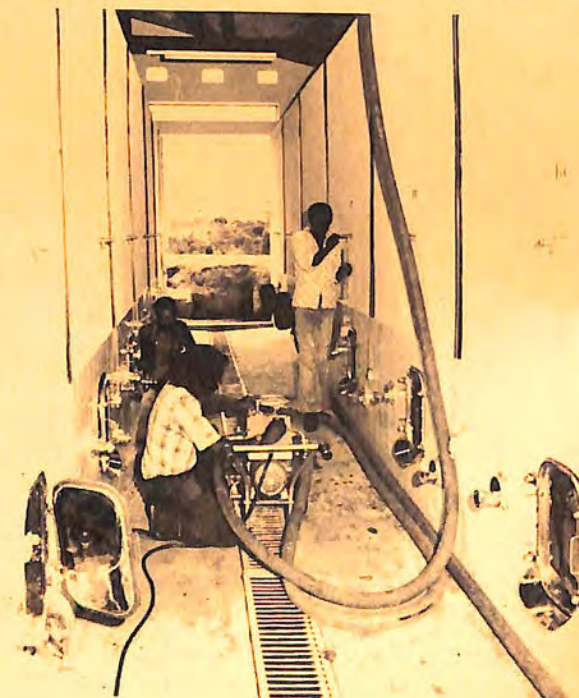
En 1969, le Gouvernement malgache a présenté à la Coopération Suisse une demande d'appui technique et financier. Buts du projet: permettre aux paysans malgaches du Betsileo d'accéder à la viticulture et de vinifier leur production, tout en maintenant leurs rizières, base de leur subsistance.

Depuis 1970, deux à trois coopérants suisses spécialisés en viticulture, en oenologie ou en gestion ont été affectés année après année, aux côtés des cadres malgaches, auprès du Centre Viti-Vinicole du Betsileo (CVVB), structure ad hoc mise sur pied par le Ministère du Développement Rural et de la Réforme Agraire (MDRRA). Divers moyens techniques et financiers ont également été mis à disposition par la Coopération Suisse.

A l'heure actuelle, la superficie du vignoble malgache dépasse les 600 ha, dont 200 ha sont détenus en culture d'appoint par 800 paysans du Betsileo, groupés en associations viticoles. Trois caves régionales d'une capacité de 150'000 litres ont été construites, propriété de ces associations. Quant à la production de vin dans le cadre du CVVB, elle est aujourd'hui de l'ordre de 224'000 litres. Dans trois ans, elle avoisinera les 620'000 litres.

C'est grâce aux efforts conjugués du MDRRA, de la BTM - par ses prêts aux viticulteurs et aux associations - et de la Coopération Suisse que l'on se trouve aujourd'hui à ce stade de développement de l'opération.

(Contribution suisse fr.s. 4,6 millions, soit FMG 575 millions)



Centre forestier de Morondava



Madagascar a la chance de disposer encore dans bien des régions d'un potentiel forestier relativement important. Mais des menaces pèsent sur ce patrimoine national qui a tendance à diminuer comme une peau de chagrin. Un peu partout une exploitation abusive des forêts propage ses effets désastreux: écrémage des meilleures essences sans reconstitution ou enrichissement des surfaces exploitées, gaspillage des ressources par des modes de sciage inappropriés, etc... Conscient de la gravité de la situation, le Gouvernement malgache a fait appel à la Coopération Suisse pour lui prêter son concours dans la mise sur pied du Centre Forestier de Morondava, sur la côte Ouest du pays.

Un chantier d'exploitation forestière a été ouvert dans une forêt expérimentale située à quelques 60 km de Morondava. Les grumes sont acheminées sur une scierie modèle mise sur pied à Morondava. Une fois débités, les bois sont commercialisés à Morondava et dans différentes régions du pays. Parallèlement à l'exploitation, des essais systématiques de reconstitution et d'enrichissement de la forêt expérimentale sont en cours, basés aussi bien sur l'utilisation d'essences locales qu'exotiques. Enfin des cours de formation et de perfectionnement de différentes catégories de personnel forestier sont organisés sur les questions suivantes. sciage, affûtage, bûcheronnage, etc...

(Contribution suisse: fr. s. 4,6 millions, soit FMG 580 millions)



Ce Centre - opérationnel depuis juin 1979 - a pour objectifs :

- la mise au point de méthodes rationnelles d'exploitation et de transformation des bois de façon à éviter le gaspillage;*
- la conservation du patrimoine forestier par la reconstitution et l'enrichissement des forêts une fois exploitées,*
- la formation et le perfectionnement des personnes concernées dans ces domaines.*

Développement laitier

Madagascar ne dispose pas de conditions écologiques favorables à un développement laitier du type observable dans d'autres régions du monde. La promotion laitière est toutefois possible dans le Moyen Ouest et dans certains secteurs des Hauts-Plateaux en croisant le zébu local à des races importées.

Depuis 1968, la Coopération Suisse apporte son appui au Bureau Central Laitier (BCL), organisme para-étatique chargé des questions laitières à Madagascar. L'appui de la Suisse a concerné aussi bien la promotion laitière par un soutien au service de vulgarisation du BCL et l'organisation d'un réseau de centres de collecte du lait, que la transformation laitière par la mise sur pied de laiteries-fromageries dans diverses localités du pays et d'une centrale laitière à Antananarivo. Un accent particulier a été placé sur la formation du personnel du BCL, notamment par l'introduction à la laiterie-fromagerie d'Antsirabe d'un système de formation de laitiers-fromagers en apprentissage.

L'ensemble des responsabilités au sein du BCL et de ses entreprises sont assumées aujourd'hui par du personnel malgache. Les coopérants suisses - au nombre de 3 à 5 suivant les années - ont pu progressivement se retirer.



A l'heure actuelle, la production de lait est encore loin de couvrir les besoins du pays et un gros effort reste à fournir en matière de promotion laitière. L'appui apporté par la Coopération Suisse au BCL a eu le mérite de prouver qu'il est possible de produire du lait en milieu paysan, particulièrement dans le Moyen Ouest, et cela dans des conditions rentables, attrayantes pour les producteurs. Par ailleurs, il s'avère que les laiteries-fromageries du BCL ont atteint leur seuil de rentabilité. Mais le lait reste un produit relativement cher. Seule une production laitière bien plus importante permettra de mettre ce produit davantage à la portée des couches inférieures de revenus.

(Contribution suisse: fr.s. 6'250'000, soit Fmg 780 millions)

Opération «fruits et légumes»



La variété des climats à Madagascar permet aussi bien la production de fruits exotiques que de fruits des zones tempérées. Depuis 1970, à la demande du Gouvernement malgache, la Coopération Suisse a appuyé dans le Vakinankaratra (région d'Antsirabe) une opération de promotion auprès des paysans de l'arboriculture fruitière tempérée, principalement de la pommiculture, soit par la constitution de petites plantations, soit par la régénération d'anciens pommiers. Par la suite, l'opération s'est également occupée d'horticulture sur une échelle modeste ainsi que de la commercialisation des fruits.

L'opération a connu un grand succès auprès des paysans puisqu'en 1977, près de 600 paysans avaient constitué des plantations de pommiers (soit plus de 55'000 pieds plantés) et environ 1200 autres avaient régénéré leurs anciennes plantations.

Trois centres de collecte, de tri et de conditionnement des produits ont été mis sur pied, cofinancés par les Gouvernements malgache et suisse ainsi que par les collectivités décentralisées intéressées. Ces centres ont commencé la commercialisation de la production fruitière provenant des zones environnantes.

En 1978, l'appui de la Suisse a pris fin. Depuis lors, l'opération «Fruits et légumes» se poursuit sous la seule responsabilité malgache.

(Contribution suisse. fr.s. 2 millions, soit FMG 250 millions).

Nouveaux projets envisagés

Appui aux reboisements par les collectivités décentralisées dans la Province d'Antananarivo.

Microhydraulique agricole dans la Province d'Antsiranana (appui à des groupes de paysans pour la construction ou la réparation de barrages et de réseaux d'irrigation agricoles).

Fabrication de matériel agricole



Les besoins de Madagascar en matériel de culture attelée (charrues, sarclouses, herses, etc.) sont considérables. L'on estime généralement que la demande de charrues pour traction animale, par exemple, est de l'ordre de 20'000 à 30'000 par année. En plus des artisans, dont la production est malheureusement circonscrite à quelques zones limitées des Hauts-Plateaux, une Société d'Etat, la SIDEMA (Société Industrielle pour le Développement du Machinisme Agricole) joue un rôle de premier plan pour approvisionner l'ensemble du pays en charrues, en passant par les services de distribution du Ministère du Développement Rural et de la Réforme Agraire.

En 1976, le Gouvernement malgache a demandé à la Coopération Suisse un appui technique et financier en faveur de la SIDEMA. But essentiel du projet: permettre à cette entreprise de passer du stade du montage de pièces semi-usinées importées d'Europe à celui de la fabrication de l'ensemble des pièces de la charrue.

La transformation de la SIDEMA en usine de fabrication du matériel agricole a commencé en 1978. Un ingénieur et un technicien suisses en mécanique ont été mis à disposition de l'entreprise. Déjà, un lot important de machines-outils et d'outillages ont été installés. Certaines pièces de la charrue autrefois importées peuvent aujourd'hui être produites sur place. Bientôt ce sera le cas pour l'ensemble des pièces, d'où la création de nouveaux emplois - le nombre de personnes employées par la SIDEMA passera de 120 à 250 - et une économie appréciable de devises.

Le projet vise également d'autres objectifs tels que l'amélioration et la diversification des produits en fonction des besoins de l'économie malgache.

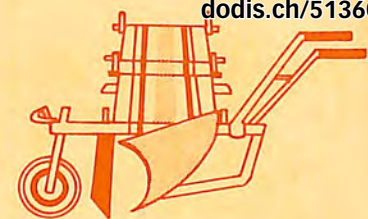
Ainsi donc, la SIDEMA sera en mesure dans un an ou deux de fabriquer une part non négligeable du matériel agricole nécessaire au pays. En particulier, elle sera en mesure de produire 15'000 à 20'000 charrues par an.

La Coopération Suisse, d'entente avec le Gouvernement malgache, a confié l'exécution de ce projet à SWISSCONTACT, organisme privé de coopération au développement, à but non lucratif.

(Contribution suisse: fr. s. 2 millions, soit FMG 250 millions)



Concours national « Technologies et réalisations populaires »



VAHOAKA MAMORONA



EO AMBANY FITARIHIN'NY MINISITRA AO AMIN'NY PREZIDANSA
MIANDRAIKITRA NY VOLA SY NY TETIM-PIVOARANA
ARY NY MINISITRY NY FAMPIANARANA AMBONY
SY NY FIKAROHANA SIANTIFIKA

La technologie n'est pas neutre. Introduite sans discernement dans les pays en développement, elle peut être source de dépendance, de déséquilibre, de dévalorisation d'autres techniques souvent mieux adaptées. L'invention locale et sa maîtrise constituent deux facteurs fondamentaux susceptibles d'aider un pays à prendre en charge son propre développement.

Il s'avère qu'à Madagascar les créations et inventions « populaires » sont fréquentes.

Un concours-exposition a donc été organisé en juin 1979 sous les auspices du Plan, en prolongement d'un projet PNUD-BIT.

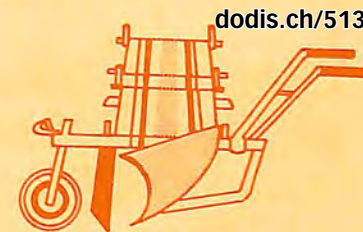
Buts de ce concours :

- sensibiliser l'ensemble de la population au rôle important des connaissances et de la maîtrise populaire de la technologie en vue de mobiliser le plus de personnes et de collectivités possibles;
- détecter en vue de les encourager et les aider à s'épanouir les « créations populaires » de technologie;
- étudier, pour les créations qui se « révèlent particulièrement importantes ou prometteuses » les modalités pratiques d'aide à apporter à l'inventeur.

Le concours a connu un succès considérable. 70 inventeurs ont été sélectionnés et primés. La Coopération Suisse a financé les enquêtes préliminaires, l'organisation du concours, la publicité, les prix aux inventeurs et à leur Fokontany ainsi que les publications consécutives à l'exposition.

(Contribution suisse: fr.s. 150'000 ou FMG 18,7 millions.

Artisanat «mohair»



Depuis 1972, le Bureau International du Travail (BIT) a apporté son appui à la Coopérative du mohair d'Ampanihy (Faritany de Tuléar). En 1976, le Gouvernement malgache, par l'entremise du BIT, a demandé un financement d'appoint à la Coopération Suisse pour compléter l'équipement de la coopérative et essayer de redresser la situation de l'élevage de la chèvre angora, la production de fibres mohair connaissant une forte diminution.

La contribution à l'amélioration de l'élevage a été limitée dans le temps. Les deux experts du BIT ne sont restés qu'un an dans le pays, les conditions n'étant pas remplies pour redresser la situation. Il appartiendra au Service de l'élevage de prendre en temps voulu les mesures qu'il jugera appropriées.

Pour ce qui est de l'appui à la coopérative elle-même, l'apport suisse a permis de compléter son équipement, notamment en métiers à tisser. Par ailleurs, divers spécialistes ont pu prêter leur concours à l'entreprise.

A l'avenir, c'est le Centre National de l'Artisanat Malgache (CENAM) qui apportera un appui aux artisans du mohair dans le Sud du pays.

(Contribution suisse: fr. s. 750'000, soit FMG 94 millions)



Nouveau projet envisagé

*Appui au CENAM pour le développement
du secteur textile-laine et mohair
dans le Sud du pays.*



Contribution à un projet de coopération de l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière

Il existe en Suisse un nombre appréciable d'organisations privées de coopération au développement. L'OSEO, financée par les syndicats ouvriers, est l'une d'entre elles. En plus de diverses actions de type humanitaire (par ex. aide aux réfugiés), cet organisme soutient dans divers pays des projets de coopération au développement. C'est notamment le cas à Madagascar où elle a signé avec le Gouvernement malgache un accord pour la mise sur pied d'une section de formation en imprimerie au sein du Collège technique d'Ampasampito à Antananarivo.

Dans certains cas, et à la demande des organisations privées de coopération au développement, le Gouvernement suisse peut accorder à ces dernières des financements d'appoint. Ainsi pour la réalisation du projet sus-mentionné, une contribution de fr. s. 1'500'000 (soit 187 millions FMG) a été fournie par la Coopération Suisse, en complément des efforts propres de l'OSEO et du Gouvernement malgache.

Les objectifs de ce projet sont :

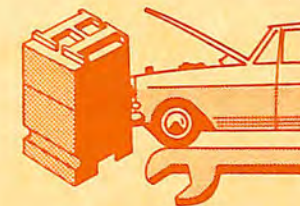
- l'équipement de la section « imprimerie » du Collège technique d'Ampasampito en matériel didactique et en machines d'imprimerie;
- la formation de compositeurs et d'imprimeurs-typographes ainsi que d'une équipe d'instructeurs.

Depuis 1973-74, l'OSEO a mis à disposition 3 à 5 spécialistes en typographie et en offset. En 1981, la section « imprimerie » sera placée entièrement sous responsabilité malgache. A l'heure actuelle, les spécialistes de l'OSEO occupent une position de conseillers techniques auprès de leurs partenaires malgaches.

(Contribution suisse: env. fr.s. 1'500'000, soit env. FMG 187 millions, non compris les apports de l'OSEO).



Perfectionnement des réparateurs de véhicules à moteur



En 1978, l' INPF (Institut National de Promotion et de Formation) créé grâce à un appui PNUD-BIT, a mené une enquête auprès d'un certain nombre de petits réparateurs de véhicules à moteur dans plusieurs localités du pays. Selon une première estimation, ces réparateurs seraient au nombre de 2500.

De l'enquête INPF, il ressort notamment que:

- le personnel de ces petites entreprises de type familial fait en général preuve d'une dextérité remarquable mais que les connaissances techniques de base, le sens de l'organisation et les notions élémentaires de gestion font le plus souvent défaut;
- ces ateliers improvisés sous des abris de bric et de broc, et dotés d'un outillage médiocre, rendent tout de même des services appréciables à l'économie du pays;
- ces artisans manifestent le plus vif intérêt au perfectionnement de leur savoir-faire et à l'amélioration de leur atelier.

Le Gouvernement malgache a demandé à la Coopération Suisse un appui financier destiné à la réalisation d'un projet conçu par l'INPF pour le perfectionnement de ces petits réparateurs de véhicules à moteur.

Les grandes lignes du projet sont les suivantes:

- constitution d'équipes mobiles d'instructeurs malgaches, dotées de véhicules-ateliers et de divers équipements didactiques;
- organisation dans diverses localités du pays de sessions de formation pratique et théorique; au cours de ces sessions, il est prévu de visiter les ateliers des réparateurs et de conseiller diverses améliorations possibles en matière de gestion élémentaire.

Les sessions de perfectionnement organisées jusqu'ici ont rencontré le plus vif succès.

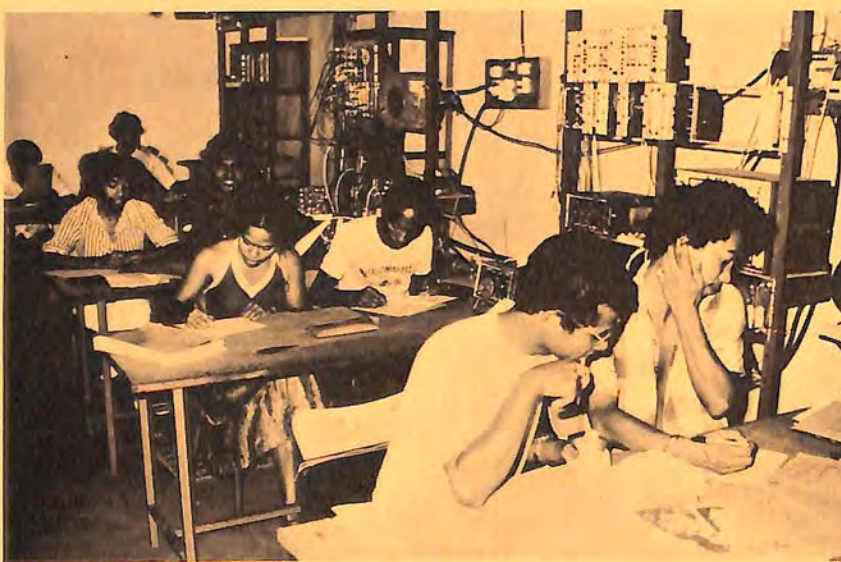
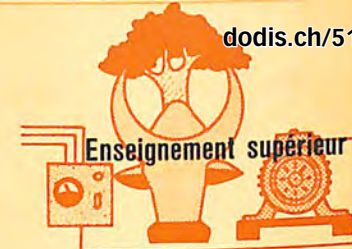


Nouveau projet envisagé

Appui à l'INPF pour l'amélioration des petites et moyennes entreprises qui travaillent sur le bois (menuiseries, ébénisteries,...); une étude sectorielle, financée par la Suisse, vient d'être achevée par l'INPF).

(Contribution suisse: fr. s. 440'000, soit FMG 55 millions).

Formation d'ingénieurs en électro-mécanique



Le développement de l'industrialisation a créé à Madagascar des besoins de plus en plus pressants en ingénieurs dans différentes disciplines. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'EESP (Etablissement d'Enseignement Supérieur Polytechnique) ait pris une place importante au sein de l'Université de Madagascar. Aujourd'hui, cet établissement ne comporte pas moins de 9 filières.

L'appui de la Coopération suisse à l'EESP s'est concentré sur l'une d'entre elles: la filière électro-mécanique. Dans une première étape, le Gouvernement malgache a souhaité obtenir de la Suisse deux enseignants. Par la suite, dès 1976, répondant à une demande des autorités malgaches, la Coopération Suisse a transformé son appui d'assistance technique en un véritable projet de coopération; outre la mise à disposition de 5, puis de 6 professeurs, un crédit a été débloqué pour l'équipement de 6 laboratoires et d'ateliers ainsi que pour l'organisation de stages d'ingénieurs malgaches.

C'est au Centre Universitaire Régional d'Antsiranana que la filière électro-mécanique a été installée dès 1976-77. Ce fut une gageure d'assurer tout à la fois l'enseignement, la construction et la mise en place des laboratoires ainsi que la concrétisation de l'option universitaire malgache tendant à accorder une place plus grande aux travaux pratiques. Au cours de ces dernières années, l'équipe du projet a donc dû déployer une intense activité.

De la filière électro-mécanique sortent aujourd'hui une quinzaine d'ingénieurs diplômés. Ce nombre va fortement augmenter car de plus en plus d'étudiants sont attirés par cette filière.

Dans les années à venir, il est prévu que la Coopération Suisse apporte des appuis ponctuels au 3e cycle d'électro-mécanique dans le but de faciliter la formation d'enseignants malgaches. Une collaboration avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne a été amorcée et elle sera intensifiée au cours des prochaines années.

(Contribution suisse: fr. s. 3'600'000, soit FMG 450 millions).

Formation d'ingénieurs forestiers et zootechniciens

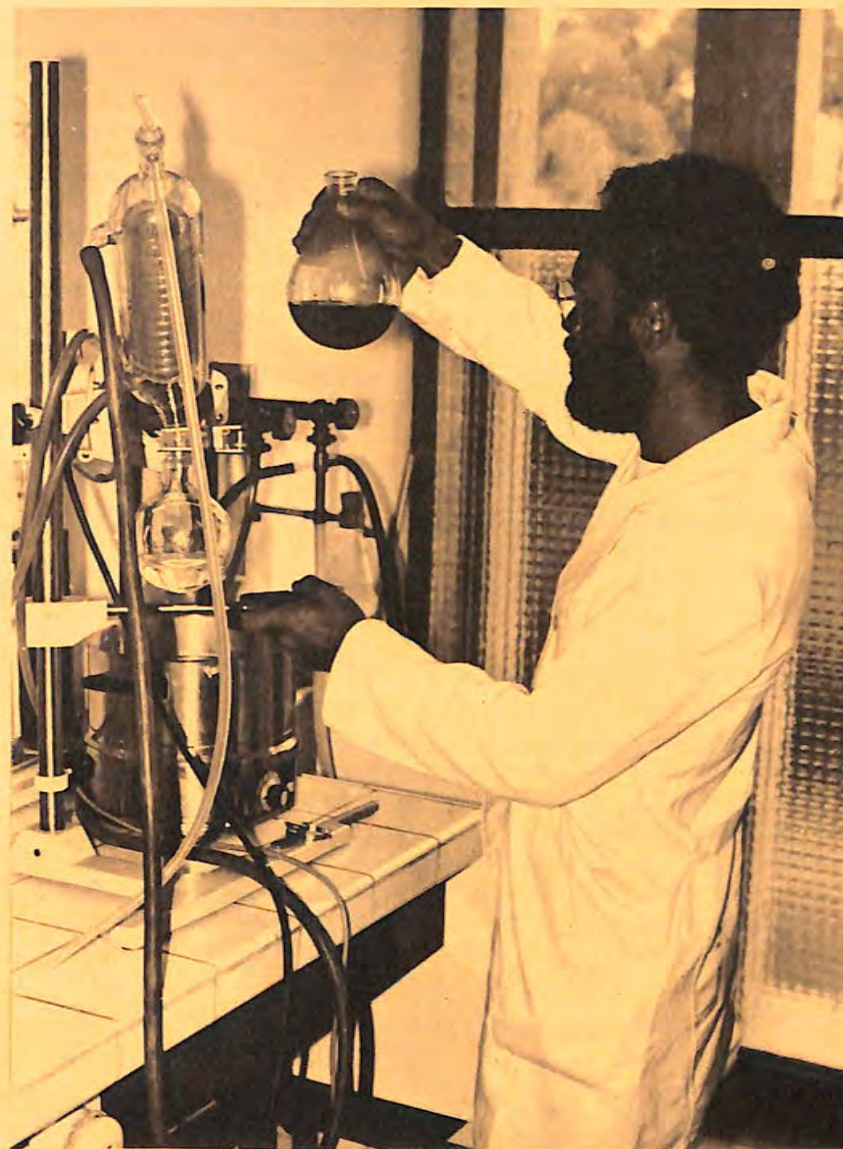


En 1976, le Gouvernement malgache a adressé à la Coopération Suisse une demande tendant à obtenir un professeur en zootechnie et deux professeurs en sciences forestières, pour l'Etablissement d'Enseignement Supérieur des Sciences Agronomiques (EESSA). Une suite favorable a été donnée à cette requête.

L'appui suisse s'est concrétisé non seulement par la mise à disposition de trois professeurs au profit des deux filières sus-mentionnées mais aussi par la fourniture de véhicules pour l'organisation des stages pratiques, d'équipements pour les laboratoires ainsi que par la prise en charge de bourses pour la formation d'enseignants et de missions de professeurs invités, dans le cadre du 3e cycle. Ainsi à terme, l'enseignement pourra être assuré entièrement par des professeurs malgaches.

Une collaboration a été amorcée avec divers instituts universitaires en Suisse dans les domaines qui intéressent les deux filières «Zootechnie» et «Sciences forestières» de l'EESSA.

(Contribution suisse: fr. s. 1 million, soit FMG 125 millions).



Eradication de la bilharziose dans le Bas-Mangoky

La mise en place de périmètres irrigués entraîne très fréquemment l'apparition de la bilharziose. Les vastes aménagements hydro-agricoles créés dans le Bas-Mangoky n'ont pas échappé à ce fléau.

Dans les années 1965-66, une firme pharmaceutique suisse a réussi à mettre au point un médicament efficace contre la bilharziose: l'ambilhar. En collaboration avec l'Institut tropical de Bâle, les Gouvernements suisse et malgache ont convenu en 1966 d'un programme d'éradication de la bilharziose dans les vastes périmètres de la Samangoky basé notamment sur l'utilisation de l'ambilhar et d'un mollusquicide, le contrôle des eaux et le curage des canaux, la formation du personnel sanitaire.

Arrivée en 1967 à Tanandava, l'équipe d'experts mise à disposition par la Suisse est parvenue en cinq ans à pratiquement éradiquer la bilharziose dans les périmètres de la Samangoky. L'expérience a toutefois montré que ce terrible fléau pouvait réapparaître, faute de mesures de prévention adéquates.

(Contribution suisse: env. fr. s. 1 million, soit FMG 125 millions).

Nouveau projet envisagé

Le Gouvernement malgache a mis en oeuvre une politique très courageuse de soins de santé primaire au profit des masses rurales. Pas moins de 1500 CSSP (Centres de Soins de Santé Primaire) vont être construits par les villageois eux-mêmes (à fin 1980: env. 1000 étaient déjà achevés) et les aides-sanitaires appelés à faire fonctionner ces centres sont soit en cours de formation soit déjà formés. Le Ministère de la Santé juge indispensable que les populations se sentent responsables de leur santé. La contribution demandée à la Coopération Suisse comprend notamment les volets suivants :

- fourniture de matériel médical courant (notamment de petite chirurgie) pour les 1500 CSSP;
- mise à disposition des formations sanitaires secondaires du pays, de matériel de laboratoire pour les analyses médicales courantes.



Adductions d'eau villageoises

L'eau impropre à la consommation demeure à Madagascar le principal vecteur de maladies. C'est pourquoi le Service d'Assainissement et du Génie Sanitaire du Ministère de la Santé a entrepris un programme pour alimenter en eau potable, avec la participation active de la population, les centres de soins de santé primaire et les villages environnants. Il a demandé à la Coopération Suisse de cofinancer une adduction d'eau villageoise à Ambohibemanjaka (à 60 km d'Antananarivo) dans le but de tester une approche susceptible d'être reproduite dans d'autres villages.



Coopérative de consommation

A la demande du Gouvernement malgache, la Coopération Suisse a apporté son appui à la mise sur pied d'une coopérative de consommation de moyenne surface dans le quartier des 67 ha à Antananarivo (KOFA). C'est Migros-Genève, membre de la Fédération des Coopératives Migros de Suisse, qui a été chargée de l'exécution de ce projet.

La KOFA, cofinancée par les Gouvernements suisse et malgache, a été ouverte en 1976. C'est aujourd'hui un magasin qui pratique une politique de prix modérée et qui est un modèle d'organisation et de gestion. La direction en est assurée depuis trois ans par un cadre malgache, les deux experts de Migros s'étant progressivement retirés du projet.

(Contribution suisse: fr. s. 1'600'000, soit FMG 200 millions).

Nouveau projet envisagé

FIKRIFAMA a demandé à la Coopération Suisse une contribution pour renforcer son organisation et participer au financement de diverses réalisations qui font l'objet de demandes émanant de communautés villageoises défavorisées du pays.

FIKRIFAMA est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif et d'inspiration chrétienne. Elle s'est assigné le but d'appuyer les efforts propres de développement des villages les plus isolés et les plus démunis de Madagascar.

Cette organisation a acquis de l'expérience dans le domaine des ressources en eau: adductions d'eau par gravitation, puits, barrages pour l'irrigation... Condition sine qua non des appuis qu'elle accorde: que la population bénéficiaire s'engage à participer activement à la réalisation du projet et à son entretien ultérieur. En d'autres termes, la population doit s'identifier pleinement avec l'action entreprise.

Une brochure de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), conçue par le Bureau de coordination de la DDA à Antananarivo.

Réalisation technique

Projet de l'Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière en imprimerie, Antananarivo.

Dessins

Harlay Ramanana, Antananarivo

Photographies

Ernst Winizki, Zurich
Coopérants suisses

Antananarivo, juin 1981

